

STATUTS de l'Equipe d'Accueil

PLIDAM, EA 4514

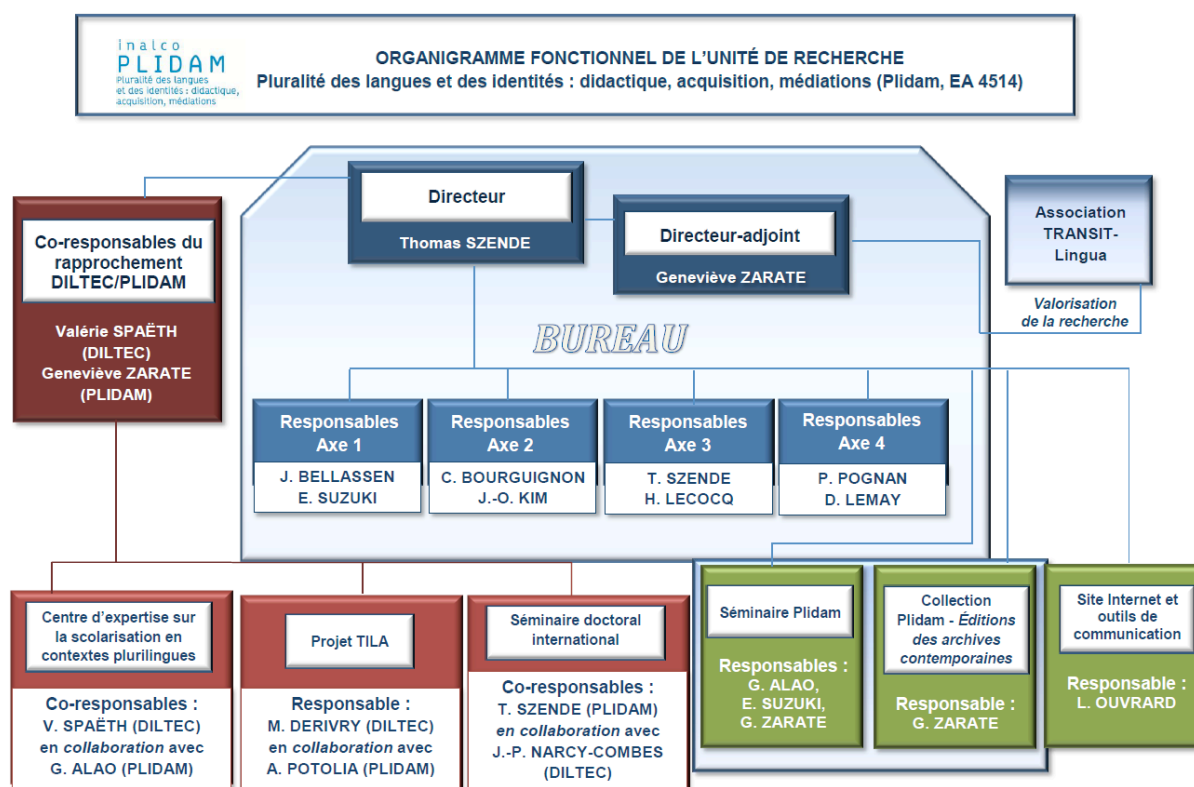
L'Equipe d'Accueil PLIDAM (Pluralité des Langues et des Identités : Didactique, Acquisition, Médiations (EA 4514) a été constituée le 1^{er} janvier 2010, après avoir été labellisée « Jeune Equipe » en 2006. Son siège est à l'INALCO, 2 rue de Lille 75007 Paris cedex.

Modalités d'adhésion et de départ de l'Equipe

- Est membre de l'équipe tout enseignant-chercheur, enseignant et chercheur partageant ses intérêts de recherche, ayant demandé son attachement à l'équipe, et ayant été accepté dans l'équipe par un vote du Bureau.
- Est membre-doctorant tout doctorant sous la direction d'un enseignant-chercheur de l'équipe.

I. Les organes de l'Equipe

L'organigramme est le suivant :



Les organes de décision sont :

I. L'Assemblée Générale : est constituée de

- i. des membres titulaires de l'équipe :
 - les enseignants et les chercheurs en activité, ayant demandé leur rattachement exclusif à l'équipe ; cette catégorie regroupe les professeurs, directeurs de recherche, maîtres de conférences habilités, maîtres de conférences et assimilés, chargés de recherche, enseignants du second degré, ATER et moniteurs ;
 - les professeurs émérites ;
 - les personnels IATOS affectés à l'équipe ;
 - les doctorants régulièrement inscrits dont le directeur est membre titulaire de l'équipe.
- et
- ii. des membres associés qui n'ont pas de droit de vote mais disposent d'une voix consultative.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an. Elle élit le directeur et le directeur-adjoint de l'équipe et examine le bilan d'activités de l'équipe présenté par le directeur et le directeur-adjoint.

II - Le Bureau de l'équipe : est composé du directeur, du directeur-adjoint, des responsables d'axes, du responsable de la collection PLIDAM et des responsables du séminaire de l'équipe.

Le Bureau se réunit au moins deux fois par an et se prononce sur tous les points relevant de la politique scientifique de l'Equipe.

Le vote par procuration est autorisé d'une part entre enseignants-chercheurs, chercheurs, enseignants et d'autre part, entre doctorants. Nul ne peut être porteur de plus de deux procurations.

Les membres du bureau sont élus au scrutin uninominal à un tour, d'une part par les enseignants-chercheurs, chercheurs, enseignants, et d'autre part par les doctorants.

III- La Direction :

L'Equipe est dirigée par un directeur et un directeur-adjoint, assistés du bureau.

Le directeur et le directeur-adjoint sont élus à la majorité simple.

Le directeur est élu parmi les enseignants-chercheurs HDR titulaires de l'équipe, le directeur-adjoint est élu parmi les enseignants-chercheurs HDR titulaires ou les enseignants-chercheurs titulaires de l'équipe, pour une durée de quatre ans, renouvelable une fois.

Le directeur et le directeur-adjoint président l'assemblée générale et le bureau. Ils préparent les réunions, proposent le budget et sont les représentants de l'équipe auprès des instances de l'INALCO, du PRES Paris Sorbonne Cité et des partenaires extérieurs.

Les séances de l'Assemblée Générale et du Bureau donnent lieu à la rédaction d'un relevé de décisions.

Paris, le 24 novembre 2012